



municipalité de
SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QU'UNE Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville, le mercredi 18 septembre 2019, à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion du Règlement no 862 – Achat de la dameuse BR
5. Dépôt du projet de Règlement no 862
6. Période de questions relatives à l'ordre du jour
7. Levée de la séance

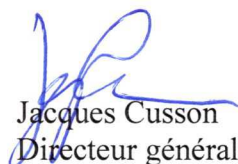
DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 11^e jour de septembre 2019

Jacques Cusson
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 11 septembre 2019, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour de septembre 2019


Jacques Cusson
Directeur général
et secrétaire-trésorier